



Comité de Quartier Légugnon

Compte-rendu de la réunion du 18 novembre 2025

La réunion débute à 20 heures et se déroule en présence de :

Stéphane LARTIGUE : Élu référent

Maïté POTIN : Correspondante du quartier

Marie-Lyse BISTUÉ : adjointe, responsable de la Démocratie Participative, en charge des Comités de Quartiers

Flora LAPERNE : Conseillère municipale

Saoudi ISSOUFI : Chef de la Police Municipale

Françoise STIOPHANE : Éluée référente (absente – excusée)

Nicolas MALEIG : Adjoint à la sécurité du quotidien et à la prévention (absent – excusé)

Adresses mails : f-stiophane@oloron-ste-marie.fr
 s-lartigue@oloron-ste-marie.fr
 ml-bistue@oloron-ste-marie.fr

PUBLIC : 45 personnes

Maïté POTIN, correspondante du comité de quartier, ouvre la séance en précisant qu'il s'agit de la dernière réunion de cette mandature.

La correspondante souhaite attirer l'attention des élus concernant le quartier, qui mérite un intérêt très particulier par la volonté de certains habitants de s'investir, en donnant du temps et aussi du financement, ce qui semble rare dans la ville.

Il y a une volonté de certains habitants d'y améliorer les sites remarquables.

1) Présentation et prise de parole de M. Saoudi ISSOUFI, Chef de la Police Municipale

M. Saoudi ISSOUFI se présente à chacun des comités de quartiers depuis son arrivée en septembre dernier.

Il tient à remercier la municipalité et la population pour son accueil.

Il a été gendarme sur Mayotte pendant 19 ans (enquêteur, brigade territoriale, nautique, section de recherche).

Effectif actuel de la Police Municipale à Oloron Sainte-Marie : 4 agents assurent la sécurité et la tranquillité des habitants. Il précise que pour cela, nous avons besoin de tout le monde.

Ils disposent d'armes non létales (gaz et bâtons), ce qui peut évoluer dans le temps au fil des formations et de la professionnalisation du métier.

Missions :

- De police judiciaire confiée au Maire (verbaliser les infractions, seconder l'officier de police judiciaire, informer le magistrat et l'officier de police judiciaire).
- De police administrative confiée également au Maire (gérer le stationnement, la mise en fourrière des chiens errants, assurer la tranquillité des habitants et la médiation préventive...). Ils font les constats et assurent la coordination avec la gendarmerie.

Une convention de coordination est en cours : la police municipale constate, transmet son rapport à la gendarmerie qui, elle, enquête.

Pour assurer la tranquillité des habitants, il y a :

- Un dispositif de vidéo protection avec un triple objectif : dissuader, amener des preuves, prévenir les infractions.
- Des patrouilles pédestres pour rassurer et gérer d'éventuels conflits.

Les policiers municipaux sont assermentés (agrément du préfet et du procureur de la république).

À la demande de mise en place de caméras en des points stratégiques du quartier où ont déjà eu lieu des incivilités, il est répondu :

- il faut d'abord faire un diagnostic de sécurité.
- prendre en compte le coût (jusqu'à 4500 euros/unité).
- savoir qu'après la mise en place d'une caméra, les problèmes sont déplacés vers d'autres lieux 15 jours après.

Dispositif « voisins vigilants » :

Dispositif de quartier demandant une participation citoyenne. Il est géré par l'État, et doit être mis en place par la gendarmerie. Il peut entraîner des problèmes de dénonciations très mal vécus, comme il peut créer du lien ou permettre de la vigilance. Il peut être intéressant d'y réfléchir ensemble en réunion avant de prendre une décision.

Si l'on constate des incivilités : téléphoner au 06.80.93.12.59 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, du lundi au vendredi.

En dehors de ces heures, appeler la gendarmerie (17) si le numéro de la police municipale n'a pas été transféré vers celui-ci.

La police municipale va s'équiper d'euro laser pour pouvoir contrôler la vitesse et sanctionner.

Fin de l'intervention de M. Saoudi ISSOUFI, chef de la police municipale.

2) Sécurité routière

- Un habitant signale à nouveau l'insécurité pour les piétons, voitures et motos au carrefour chemin Paralé et chemin de Légugnon. Le mur gêne la visibilité.

Réponse : Il s'agit d'un mur privé. La Ville ne peut donc pas intervenir.

- Aménagement du carrefour Avenue de Légugnon et rue du Château Abbatial.

Réponse : Cela sera fait mais en fonction de la météo car il s'agit de peintures au sol.

- Peinture au sol pour la limitation de vitesse et le marquage des STOP à refaire.

Réponse : Les peintures ont été refaites.

- Création de places de parking toujours à réaliser (au niveau du 10 rue Paul Malherbe par exemple), ainsi que certains passages piétons (exemple en haut de la rue Paul Malherbe).

Réponse : Cela sera fait mais en fonction de la météo car il s'agit de peintures au sol.

Ces différents points seront vus sur place en même temps que certains marquages et aménagements dans le cadre du projet participatif. Messieurs LARTIGUE, MENDY et PERICOU se fixeront un rendez-vous dans cet objectif.

3) Budget participatif

Après de nombreuses péripéties dans l'avancement de ce projet, Marie-Lyse BISTUÉ précise que ce fut un cas d'école car plusieurs services sont concernés. De ce fait, elle a provoqué une réunion en comité restreint, et il reste 2 interlocuteurs : David LADEUX et Dominique PERICOU. Le projet devrait être bouclé pour la fin de cette année et nous souhaitons tous nous retrouver autour du verre de l'amitié pour l'inauguration.

4) Divers

- Présence de 2 énormes trous, chemin Paralé pour tourner Route de Bayonne.

Réponse : Les trous ont été rebouchés.

- Trous également près de chez Malherbe.

Réponse : Les trous seront rebouchés en janvier 2026.

- La balayeuse ne passe pas régulièrement.

Réponse : Le passage de la balayeuse va être planifié.

- Trottoirs de la rue Jacques Brel.

Réponse : La réfection des trottoirs de cette rue n'est pas prévue au PPI 2025.

- Les tilleuls de la rue Cambeilhau sont à élaguer car ils bouchent les égouts.

Réponse : Il n'est pas prévu une taille sévère de ces arbres qui sont en bonne santé sanitaire et non dangereux pour les habitants.

- La route est défectueuse entre chez LACAU et LEES.

Réponse : Une demande d'intervention a été faite par les services techniques.

- La route qui se trouve derrière Le Chaudron est mal faite.

Réponse : Une demande d'intervention a été faite par les services techniques.

- Une remontée d'odeurs est signalée par certains habitants au niveau des bouches d'égout.

Réponse : Il s'agit d'un phénomène normal en période de temps sec.

- Un mur menace de s'effondrer, là où stationne le bus de Soeix. Si aucune intervention n'est prévue rapidement, la route glissera au fond du pré.

Réponse : Une proposition de stationnement sur un autre lieu a été faite mais elle n'a pas convenu au centre nautique de Soeix. Des travaux conséquents de renforcement du mur ne sont pas prévus au PPI 2025. Voir en 2026.

- Demande de mise en place d'un panneau d'interdiction de stationnement pour les voitures au niveau de la plage.

Réponse : Une demande d'intervention a été faite par les services techniques.

- Un arbre au niveau de l'accès au barrage est à élaguer.

Réponse : Cette demande a bien été adressée aux services techniques pour traitement.

- Il serait temps de débroussailler les chemins qui sont assez fréquentés.

Réponse : Merci de communiquer le nom des chemins en question aux services techniques.

- Un terrain du quartier a été tondu mais il est toujours plein de cailloux et donc un nid à vipères.

Réponse : Cette demande a bien été transmise au service compétent afin qu'un courrier soit adressé au propriétaire du terrain.

Tous ces problèmes seront répertoriés et vus sur place lors du rendez-vous de Messieurs LARTIGUE, MENDY et PERICOU.

5) Frelons asiatiques

Deux nids ont déjà été détruits dans le quartier.

Ce problème a été abordé en conseil communautaire car il devient un véritable fléau.

À Accous par exemple, quarante nids cette année au lieu de huit à dix habituellement. Les municipalités sont en train de s'équiper de pistolets type « paintball » accommodés d'insecticide pour les détruire. Un employé de la mairie sera formé.

Il faut piéger dès le mois de mars.

Il faut faire très attention dans les haies, car les frelons s'adaptent et s'installent partout.

6) Téléphone et internet

Malgré le signalement de nombreux riverains à « jalerte.arcep.fr », rien ne bouge.

La mairie pourrait-elle nous aider en contactant les opérateurs qui sont tous concernés ?

7) Animations avec la Calendreta et l'Association O'Quatre Vents

Animation faite récemment avec la Calendreta autour du lavoir : le lavage de la laine, le feutrage avec deux ateliers. Il est prévu d'aller sur place avec les enfants.

Animation prévue sur la vie des abeilles et le piégeage des frelons asiatiques avec atelier de fabrication en suivant. Jacques CAZAURANG participera à celle-ci.

Un contact sera établi avec le responsable du service jeunesse de la ville pour organiser ces animations en toute sécurité.

8) Association Les amis de Légugnon

Évolution du dossier « pigeonier et ancienne chapelle ».

- 2024 : ouverture d'une ligne de budget de 20 000 euros par le Conseil Municipal en prévision d'études de faisabilité des travaux.

- le 05/11/2025 : lors d'une réunion explicative à la mairie, M. Olivier LAULHÉ en charge des bâtiments et du patrimoine, nous a informés du choix d'un Architecte dédié : M. Patrice SALÈS, de

Carry le Rouet près de Marseille, sera chargé de la Maîtrise d'œuvre pour la consolidation du pigeonnier.

Il nous annonce également qu'un nouvel appel d'offre d'Architecte doit être lancé pour étudier le cas de l'ancienne chapelle. La positivité de ces actions nous remplit d'espoir quant à l'avancement du projet.

Le courant est semble-t-il bien passé entre eux puisqu'il a exprimé le souhait de revoir ce monsieur chargé de l'étude de ce nouveau dossier.

Le 20 octobre, M. SALÈS est venu visiter et investiguer le pigeonnier (objet de sa mission). Le fait est que sa visite du site s'est élargie à l'ancienne chapelle, ce qui l'a conduit à établir une note sur celle-ci et un rapport concernant le pigeonnier.

En conséquence, Monsieur le Maire a pris un arrêté de péril : les employés municipaux ont mis en place des barrières de protection le long des murs d'enceinte de l'ancienne chapelle, du pigeonnier, ainsi que ceux de la copropriété voisine comportant deux entrées de service.

La question de l'entretien de l'environnement se pose :

- Par la non connaissance du temps de présence de ces grilles en plus du fait d'impacter la propriété voisine, ce qui est une aliénation de propriété.
- Le 07/11/2025, un arrêté de M. le Maire attribue le marché de travaux à la société SALÈS pour un lot unique en Maîtrise d'œuvre pour un montant de 5 000 euros.

En réponse à cet arrêté, Mme Marie-Lyse BISTUÉ et M. Stéphane LARTIGUE nous informent qu'un glissement de terrain serait probable entre l'ancienne chapelle et le pigeonnier, ce qui déstabiliserait ce dernier.

Nous avons, par eux également, la confirmation que prochainement, un Maître d'œuvre sera désigné pour consolider l'ancienne chapelle, celle-ci étant responsable de la déstabilisation du sol.

Mme Marie-Lyse BISTUÉ et M. Stéphane LARTIGUE proposent d'inscrire la maîtrise d'œuvre au prochain conseil municipal pour pouvoir solliciter les subventions pour les travaux.

Cette proposition positive obtient l'approbation de tout le monde.

9) Divers

- Radio Oloron va bientôt intégrer la Friche. Le comité de quartier pourra donc récupérer le local.
- Une habitante vivant près de l'entreprise LASSERRE rue Jean Mermoz s'exprime au nom des habitants de son quartier. Cette chaudronnerie provoque des nuisances sonores en travaillant sous chapiteau ou dehors, et ce parfois dès 6h du matin.
- Navette : La mairie va recontacter la Communauté des Communes pour demander un arrêt à l'école de Légugnon.

Un rendez-vous est prévu courant février pour l'inauguration du projet participatif, avec auberge espagnole.